

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille et M. Roumégas

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fiabiliser »,

le mot :

« vérifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage du terme « *vérifier* » apparaît plus adéquat que « *fiabiliser* ».